

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS JOINTES À LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI AVANT DE LA REMPLIR. LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI DOIT ÊTRE UTILISÉE AFIN D'ACCEPTER L'OFFRE DE MEUBLES LÉON LIMITÉE VISANT LE RACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES DE MEUBLES LÉON LIMITÉE. LE DÉPOSITAIRE, VOTRE COURTIER OU UN AUTRE CONSEILLER FINANCIER PEUT VOUS AIDER À REMPLIR LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI.

LETTRE D'ENVOI

**pour le dépôt d'actions ordinaires de Meubles Léon Limitée
en réponse à l'offre de rachat datée du 17 novembre 2021**

L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 17 H (HEURE DE L'EST) LE 30 DÉCEMBRE 2021 (LE « MOMENT DE L'EXPIRATION ») OU JUSQU'À L'HEURE ET LA DATE ULTÉRIEURES AUXQUELLES ELLE POURRAIT ÊTRE PROLONGÉE, À MOINS QU'ELLE NE SOIT RÉSILIÉE OU RETIRÉE CONFORMÉMENT À SES MODALITÉS.

Le dépositaire est : COMPAGNIE TRUST TSX

**Par la poste (sauf par courrier
recommandé)**

P. O. Box 1036
Adelaide Street Postal Station
Toronto (Ontario)
M5C 2K4
À l'attention de : Services liés aux
événements de marché

**En mains propres, par service de
messengerie ou par courrier
recommandé**

1, Toronto Street
Suite 1200
Toronto (Ontario)
M5C 2V6
À l'attention de : Services liés aux
événements de marché

Téléphone : 416-682-3860
Sans frais : 1-800-387-0825
Courriel : inquiries@astfinancial.com

Les actionnaires peuvent adresser leurs questions et leurs demandes d'aide au dépositaire à l'adresse et au numéro de téléphone indiqués ci-dessus. On peut se procurer des exemplaires supplémentaires de l'offre et note d'information, de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie auprès du dépositaire. Les photocopies signées à la main de la présente lettre d'envoi seront acceptées. Les actionnaires peuvent également communiquer avec le courtier en valeurs mobilières, la banque commerciale, la société de fiducie ou l'autre prête-nom avec lequel ils font affaire pour obtenir de l'aide concernant l'offre.

VOUS DEVEZ UTILISER LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI DANS LES CAS SUIVANTS :

- 1. VOUS SOUHAITEZ ACCEPTER L'OFFRE ET ÊTES UN ACTIONNAIRE INSCRIT QUI DÉPOSE UN OU PLUSIEURS CERTIFICATS D'ACTIONS OU DES ACTIONS SANS CERTIFICAT DÉTENUES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU SYSTÈME D'INSCRIPTION DIRECTE; OU**
- 2. VOUS AVEZ DÉJÀ REMIS UN AVIS DE LIVRAISON GARANTIE.**

La présente lettre d'envoi (la « **lettre d'envoi** »), dûment remplie et signée, et tous les autres documents requis qui doivent être joints aux certificats représentant des actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») de Meubles Léon Limitée (la « **société** ») déposées en réponse à l'offre de rachat (l'« **offre** ») présentée par la société visant le rachat, auprès des porteurs d'actions ordinaires (les « **actionnaires** »), d'un maximum de 200 000 000 \$ en valeur de ses actions ordinaires, à un prix de rachat d'au moins 24,30 \$ par action ordinaire et d'au plus 25,05 \$ par action ordinaire (le « **prix de rachat** »). L'offre est présentée selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans l'offre de rachat datée du 17 novembre 2021 (l'« **offre de rachat** ») et dans la note d'information relative à l'offre publique de rachat qui l'accompagne (la « **note d'information** » et, avec l'offre de rachat, l'« **offre et note d'information** »), ainsi que dans la présente lettre d'envoi et dans l'avis de livraison garantie (l'« **avis de livraison garantie** »), et doivent parvenir à Compagnie Trust TSX (le « **dépositaire** »), avant le moment de l'expiration, à l'adresse qui figure à la page de couverture de la présente lettre d'envoi.

Les actionnaires peuvent également accepter l'offre en suivant la procédure relative au transfert par inscription en compte décrite à la rubrique 3 de l'offre de rachat intitulée « *Procédure de dépôt des actions ordinaires* ». L'actionnaire qui accepte l'offre en suivant la procédure relative au transfert par inscription en compte n'a pas besoin d'utiliser la présente lettre d'envoi. Les actionnaires qui acceptent l'offre en suivant les procédures de CDS ou ATOP de DTC (au sens des de l'offre) seront réputés avoir rempli et remis une lettre d'envoi et seront liés par les modalités des présentes.

Si un actionnaire souhaite déposer des actions ordinaires en réponse à l'offre et ne peut remettre les certificats représentant ces actions ordinaires, ou transmettre tous les documents requis au dépositaire avant le moment de l'expiration parce qu'il ne dispose pas du temps suffisant ou ne peut suivre la procédure de transfert par inscription en compte décrite à la rubrique 3 de l'offre de rachat intitulée « *Procédure de dépôt des actions ordinaires* » avant le moment de l'expiration, l'actionnaire peut déposer ses actions ordinaires en réponse à l'offre conformément à la procédure de livraison garantie décrite à la rubrique 3 de l'offre de rachat intitulée « *Procédure de dépôt des actions ordinaires – Livraison garantie* » en se servant de l'avis de livraison garantie joint à l'offre et note d'information. Se reporter à l'instruction 2 de la présente lettre d'envoi.

Veuillez toutefois noter que si vous détenez vos actions ordinaires (sans certificat) par l'intermédiaire du système d'inscription directe (SID), vous n'avez qu'à remplir la présente lettre d'envoi et à la renvoyer par la poste au dépositaire.

Les modalités et conditions de l'offre et note d'information sont intégrées par renvoi dans la présente lettre d'envoi. L'offre et note d'information contient des renseignements importants et il est fortement recommandé aux actionnaires de la lire au complet. Les termes clés utilisés dans la présente lettre d'envoi sans y être définis, mais qui sont définis dans l'offre et note d'information, ont le sens respectif qui leur est attribué dans l'offre et note d'information.

À moins d'indication contraire, dans la présente lettre d'envoi, le symbole « \$ US » et le terme « dollars américains » désignent des dollars américains et le symbole « \$ » et le terme « dollars canadiens » désignent des dollars canadiens.

Les actionnaires devraient étudier attentivement les incidences fiscales découlant de l'acceptation de l'offre et du dépôt des actions ordinaires en réponse à l'offre. Se reporter à la rubrique 9 de la note d'information intitulée « *Incidences fiscales* ». Les actionnaires sont également priés de lire attentivement les instructions énoncées ci-après avant de remplir la présente lettre d'envoi. **Tous les actionnaires sont fortement encouragés à consulter leurs**

propres conseillers en fiscalité et conseillers juridiques en ce qui concerne l'application des législation fiscale canadienne à leur situation particulière.

Les actionnaires peuvent adresser leurs demandes de renseignements et d'aide au dépositaire à l'adresse et au numéro de téléphone qui figurent à la page de couverture de la présente lettre d'envoi. On peut se procurer des exemplaires supplémentaires de l'offre et note d'information, de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie auprès du dépositaire. Les photocopies signées à la main de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie seront acceptées. Les actionnaires peuvent également communiquer avec le courtier en valeurs mobilières, la banque commerciale, la société de fiducie ou l'autre prête-nom avec lequel ils font affaire pour obtenir de l'aide concernant l'offre.

LA REMISE DE LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI À UNE AUTRE ADRESSE QUE L'ADRESSE DU DÉPOSITAIRE INDIQUÉE À LA PAGE DE COUVERTURE DE LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI NE CONSTITUERA PAS UNE REMISE VALIDE AU DÉPOSITAIRE. VOUS DEVEZ SIGNER LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI À L'ENDROIT PRÉVU CI-APRÈS. TOUS LES ACTIONNAIRES DOIVENT REMPLIR LA CASE K, « *QUESTIONS FISCALES* » ET DEVRAIENT, S'ILS SONT DES ACTIONNAIRES DES ÉTATS-UNIS QUI SONT DES « PERSONNES DES ÉTATS-UNIS AUX FINS DE L'IMPÔT » (*U.S. PERSON FOR TAX PURPOSES*), REMPLIR ET REMETTRE UN FORMULAIRE W-9 DE L'IRS OU, S'ILS SONT DES ACTIONNAIRES DES ÉTATS-UNIS QUI NE SONT PAS DES PERSONNES DES ÉTATS-UNIS AUX FINS DE L'IMPÔT, LE FORMULAIRE W-8 APPROPRIÉ DE L'IRS. SE REPORTER À L'INSTRUCTION 9.

Veillez lire attentivement les instructions présentées ci-après avant de remplir la présente lettre d'envoi.

À L'ATTENTION DE : MEUBLES LÉON LIMITÉE

ET DE : COMPAGNIE TRUST TSX, à titre de dépositaire

Le soussigné remet à la société le ou les certificats ci-joints représentant des actions ordinaires et, sous réserve uniquement des dispositions de l'offre de rachat relatives à la révocation, accepte irrévocablement l'offre visant ces actions ordinaires selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans l'offre et note d'information. Les détails relatifs au(x) certificat(s) ci-joint(s) sont les suivants :

CASE 1			
DESCRIPTION DES ACTIONS ORDINAIRES DÉPOSÉES (Se reporter aux instructions 8 et 12)			
N° de certificats (sauf dans le cas des porteurs SID*)	Noms auxquels les actions ordinaires sont immatriculées	Nombre d'actions ordinaires représentées par les certificats ou détenues dans le SID	Nombre d'actions ordinaires déposées**
TOTAL :			
* Les porteurs SID n'ont pas à fournir de certificats d'actions. Ils doivent cependant remplir la présente lettre d'envoi. Les actionnaires qui acceptent l'offre par voie d'un transfert par inscription en compte en suivant les procédures de CDS ou ATOP de DTC seront réputés avoir rempli et soumis une lettre d'envoi et seront liés par les modalités des présentes.			
** À moins d'indication contraire, les actions ordinaires représentées par tous les certificats susmentionnés seront réputées avoir été déposées. Si vous souhaitez déposer moins de la totalité des actions ordinaires représentées par tous les certificats susmentionnés, veuillez indiquer dans la quatrième colonne le nombre d'actions ordinaires que vous souhaitez déposer. Se reporter à l'instruction 8 de la lettre d'envoi.			

Le soussigné accuse réception de l'offre et note d'information et reconnaît qu'il existe une entente liant le soussigné et la société, qui prendra effet au moment où la société prendra livraison des actions ordinaires déposées par le soussigné aux termes de la présente lettre d'envoi, selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans l'offre et note d'information. Le soussigné ou la personne pour le compte de laquelle le transfert par inscription en compte est effectué, déclare et garantit : a) qu'il a reçu l'offre et note d'information, b) qu'il a le pleins pouvoirs et l'autorité de déposer, de vendre, de céder et de transférer les actions ordinaires déposées en réponse à l'offre et tous les droits et avantages découlant de ces actions ordinaires déposées, notamment la totalité des distributions, des paiements, des titres, des droits, des actifs ou des autres intérêts qui peuvent être déclarés, versés, accumulés, émis, distribués, effectués ou transférés à l'égard des actions ordinaires déposées ou de l'une ou l'autre d'entre elles à partir de la date à laquelle la société prend livraison des actions ordinaires visées par la présente lettre d'envoi, y compris les distributions ou les versements sur de tels paiements, distributions, titres, biens ou autres intérêts (collectivement, les « **distributions** »), c) qu'il ou la personne pour le compte de laquelle un transfert par inscription en compte est effectué détient un titre valable et est le propriétaire véritable des actions ordinaires déposées et des distributions déposées en réponse à l'offre, d) que les actions ordinaires déposées et les distributions n'ont pas été vendues, cédées ou transférées, et qu'aucune entente n'a été conclue en vue de vendre, de céder ou de transférer à quiconque les actions ordinaires déposées ou les distributions, e) que le dépôt des actions ordinaires déposées et des distributions est conforme aux lois sur les valeurs mobilières applicables, et f) que, lorsque la société aura pris livraison des actions ordinaires déposées et des distributions et les aura réglées, et dans la mesure où elle le fait, la société acquerra à leur égard un titre valable, libre et quitte de toute charge, notamment hypothécaire, de tout privilège ou grèvement, de toute sûreté, priorité et de tout droit de rétention, de toute réclamation, de toute restriction et de tout droit, quels qu'ils soient, ainsi que tous droits et avantages qui en découlent.

EN CONTREPARTIE DE L'OFFRE ET CONTRE VALEUR REÇUE, selon les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans l'offre et note d'information, sous réserve uniquement des droits de révocation énoncés à la rubrique 4 de l'offre de rachat intitulée « *Droits de révocation* », le soussigné accepte irrévocablement l'offre à l'égard des actions ordinaires déposées (à moins que le dépôt ne soit effectué selon la procédure de transfert par inscription en compte décrite à la rubrique 3 de l'offre de rachat intitulée « *Procédure de dépôt des actions ordinaires* ») et remet à la société le ou les certificats ci-joints représentant les actions ordinaires déposées, selon les modalités énoncées dans l'offre.

Sous réserve du rachat des actions ordinaires déposées aux termes des présentes conformément aux modalités de l'offre, et dès l'acceptation aux fins de rachat de celles-ci, le soussigné vend, cède et transfère par les présentes ou à l'ordre de la société tous les droits, titres et intérêts à l'égard des actions ordinaires déposées aux termes des présentes ainsi que tous les droits et avantages découlant des actions ordinaires déposées et de toutes les distributions. La société fera l'acquisition des actions ordinaires acquises aux termes de l'offre libres et quittes de toute charge, notamment hypothécaire, de tout privilège ou grèvement, de toute sûreté, priorité et de tout droit de rétention, de toute réclamation, de toute restriction et de tout droit, quels qu'ils soient, ainsi que tous droits et avantages qui en découlent, étant entendu que la totalité des distributions qui pourraient être déclarées, versées, émises, distribuées, effectuées ou transférées sur ces actions ordinaires ou à leur égard aux actionnaires inscrits au plus tard à la date à laquelle les actions ordinaires sont prises en livraison aux termes de l'offre le seront pour le compte de ces actionnaires. Chaque actionnaire inscrit à cette date aura le droit de recevoir une telle distribution, qu'il dépose ou non des actions ordinaires en réponse à l'offre.

Le soussigné constitue et nomme irrévocablement, à partir du moment de l'expiration, chaque dirigeant et chaque administrateur de la société, et toute autre personne désignée par écrit par la société, à titre de mandataire et de fondé de pouvoir véritable et légitime du porteur des actions ordinaires déposées visées par la présente lettre d'envoi (lesquelles, dans la mesure où elles font l'objet d'une prise de livraison et sont réglées, ainsi que les distributions sur celles-ci, sont désignées ci-après les « **titres rachetés** ») à l'égard de ces titres rachetés, avec plein pouvoir de substitution (cette procuration constitue une procuration irrévocable qui est assortie d'un intérêt) pour prendre les mesures suivantes au nom et pour le compte de cet actionnaire :

- a) livrer à la société ou à l'ordre de la société les certificats représentant ces titres rachetés, ainsi que toutes les preuves connexes de transfert et d'authenticité, dès que le dépositaire reçoit, en sa qualité de mandataire du soussigné, le prix de rachat (au sens défini ci-après) et inscrire ou consigner dans le ou les registres de titres appropriés de la société le transfert de ces titres rachetés, dans la mesure où il s'agit de titres;
- b) à moins qu'il n'en soit convenu autrement par écrit, exercer tous les droits et les avantages du porteur des titres rachetés notamment, le droit de vote, de signer et de remettre tous les documents de procuration, toutes les autorisations ou tous les consentements à l'égard de tous les titres rachetés, de révoquer de tels documents, autorisations ou consentements donnés avant ou après le moment de l'expiration, de désigner dans ces documents, autorisations ou consentements une ou plusieurs personnes à titre de fondés de pouvoir de ce porteur des titres rachetés à l'égard de ces titres rachetés à toute fin, notamment dans le cadre de toute assemblée (qu'elle soit notamment annuelle ou extraordinaire ou qu'il s'agisse d'une reprise de celle-ci en cas d'ajournement) de porteurs de titres pertinents de la société;
- c) signer, endosser et négocier, au nom et pour le compte de ce porteur de titres rachetés, tous les chèques ou les autres instruments représentant une distribution payable à ce dernier ou à son ordre à une date de référence à partir de la date de la prise de livraison des actions ordinaires; et
- d) remettre les certificats représentant ces titres rachetés, dans la mesure où il s'agit de titres, en vue de leur annulation et de leur transfert dans le ou les registres de titres applicables de la société pour de tels titres.

Les noms du ou des propriétaires inscrits des actions ordinaires déposées doivent être indiqués exactement comme ils figurent sur les certificats représentant les actions ordinaires déposées aux termes des présentes. Les

certificats représentant les actions ordinaires déposées et le nombre d'actions ordinaires que le soussigné souhaite déposer devraient tous être indiqués à la case 1 de la présente lettre d'envoi.

Le soussigné comprend que, conformément aux modalités et sous réserve des conditions de l'offre (notamment les dispositions concernant la répartition au prorata décrites dans l'offre et note d'information), toutes les actions ordinaires valablement déposées et dont le dépôt n'a pas été révoqué en bonne et due forme, seront rachetées au prix de rachat, payable au comptant (sous réserve des retenues fiscales applicables, le cas échéant), à l'égard de toutes les actions ordinaires rachetées. Les certificats représentant toutes les actions ordinaires qui n'ont pas été rachetées aux termes de l'offre (y compris les actions ordinaires qui ne sont pas rachetées en raison de la répartition au prorata), ou dont le dépôt est révoqué en bonne et due forme, seront retournés (dans le cas de certificats représentant des actions ordinaires dont aucune n'est rachetée) ou remplacés par de nouveaux certificats représentant le solde des actions ordinaires qui n'ont pas été rachetées (dans le cas de certificats représentant des actions ordinaires qui ne sont pas rachetées en totalité) promptement après le moment de l'expiration ou à la date de révocation du dépôt des actions ordinaires, sans frais pour l'actionnaire.

Le soussigné comprend que la société fixera un prix de rachat qu'elle paiera pour les actions ordinaires valablement déposées et dont le dépôt n'aura pas été révoqué dans le cadre de l'offre, aux termes i) d'un dépôt aux enchères dans le cadre duquel les actionnaires déposants indiquent un prix d'au moins 24,30 \$ par action ordinaire et d'au plus 25,05 \$ par action ordinaire (par tranches de 0,05 \$ par action ordinaire dans cette fourchette) (les « **dépôts aux enchères** » ou ii) d'un dépôt au prix de rachat dans le cadre duquel les actionnaires déposants n'indiquent pas de prix par action ordinaire, mais conviennent plutôt de faire racheter les actions ordinaires au prix de rachat (les « **dépôts au prix de rachat** »). Le soussigné comprend que le prix de rachat sera le prix le plus bas qui permet à la société de racheter le nombre maximum d'actions ordinaires valablement déposées et dont le dépôt n'aura pas été valablement révoqué dans le cadre de l'offre et dont le prix de rachat global n'excède pas 200 000 000 \$, compte tenu du nombre d'actions ordinaires déposées aux termes de dépôts aux enchères et aux termes de dépôts au prix de rachat. Si le prix de rachat est établi à 24,30 \$ (soit le prix de rachat minimum aux termes de l'offre), le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être rachetées par la société s'élèvera à 8 230 452 actions ordinaires. Aux fins du calcul du prix de rachat, les actions ordinaires déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat seront considérées comme ayant été déposées au prix de 24,30 \$ par action ordinaire (soit le prix de rachat minimum aux termes de l'offre). La société ne rachètera pas dans le cadre de l'offre les actions ordinaires déposées aux termes d'un dépôt aux enchères dont le prix indiqué par l'actionnaire est supérieur au prix de rachat. L'actionnaire qui souhaite déposer des actions ordinaires, mais qui ne souhaite pas préciser le prix auquel ces actions ordinaires peuvent être rachetées par la société devrait faire un dépôt au prix de rachat. Les actionnaires qui déposent valablement des actions ordinaires sans faire un dépôt aux enchères ou un dépôt au prix de rachat valide seront réputés avoir fait un dépôt au prix de rachat.

Si le prix de rachat global des actions ordinaires valablement déposées et dont le dépôt n'aura pas été révoqué aux termes de dépôts aux enchères est égal ou inférieur au prix de rachat et aux termes de dépôts au prix de rachat devait donner lieu à un prix de rachat global supérieur à 200 000 000 \$, la société rachètera ces actions ordinaires déposées au prorata en fonction du nombre d'actions ordinaires déposées ou réputées avoir été déposées à un prix égal ou inférieur au prix de rachat par les actionnaires déposants, (les fractions d'actions ordinaires étant arrondies au nombre inférieur d'actions ordinaires entières le plus près pour éviter le rachat de fractions d'actions ordinaires), étant entendu que les dépôts de lots irréguliers (par des porteurs de moins de 100 actions) ne feront pas l'objet d'une répartition au prorata. Se reporter à la rubrique 2 de l'offre de rachat intitulée « *Nombre d'actions ordinaires et répartition au prorata* ». La décision de la société quant à la répartition au prorata sera finale et liera toutes les parties, sauf en cas de décision contraire prise dans le cadre d'une procédure judiciaire subséquente devant un tribunal compétent ou comme il est prescrit par la législation.

Le soussigné reconnaît que, dans certaines circonstances décrites dans l'offre et note d'information, la société peut résilier l'offre ou la modifier, qu'elle peut ne pas être tenue de racheter toute action ordinaire déposée en vertu des présentes ou qu'elle peut accepter aux fins de règlement, conformément aux dispositions applicables relatives à la répartition au prorata des actions ordinaires déposées, moins que la totalité des actions ordinaires déposées aux termes des présentes. Le soussigné comprend et reconnaît que le ou les certificats représentant des actions ordinaires qui ne sont pas déposées ou rachetées lui seront retournés, à l'adresse inscrite au registre, sauf indication contraire dans la case F.

Le soussigné comprend que le prix de rachat payable par la société et, par conséquent, la somme devant être versée à un actionnaire déposant sont libellés et seront payés en dollars canadiens, déduction faite de toutes les retenues d'impôt applicables. La société annulera sans délai les actions ordinaires dont elle aura pris livraison et qu'elle aura réglées.

Les montants au comptant sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, un actionnaire inscrit peut choisir de demander au dépositaire de convertir en dollars américains les sommes qui lui sont payables en dollars canadiens en cochant l'option appropriée dans la case J, « *Monnaie de paiement* », auquel cas il aura reconnu et convenu que le cours du change de un dollar canadien exprimé en dollars américains sera fondé sur le cours du change que le dépositaire pourra obtenir auprès de son institution bancaire habituelle à la date à laquelle les fonds sont convertis. L'actionnaire assume seul tous les risques associés à la conversion de dollars canadiens en dollars américains, y compris les risques liés aux fluctuations du change, au moment de l'opération de change ou au choix d'un cours du change, ainsi que tous les coûts engagés dans le cadre de la conversion monétaire, et Compagnie Trust TSX et la société déclinent toute responsabilité à cet égard.

Le soussigné comprend que le règlement des actions ordinaires acceptées aux fins de rachat, et dont le dépôt n'aura pas été révoqué, aux termes de l'offre sera effectué par la remise du prix de rachat global correspondant à ces actions ordinaires auprès du dépositaire par virement bancaire ou par tout autre moyen convenant au dépositaire, qui agira à titre de mandataire des actionnaires déposants en vue de recevoir le paiement de la société et de transmettre ce paiement à ces actionnaires (déduction faite des retenues d'impôt applicables). **Le soussigné comprend et reconnaît que la réception du paiement par le dépositaire sera réputée constituer la réception du paiement par les personnes qui déposent des actions ordinaires.** En aucun cas la société ou le dépositaire ne comptabilisera ni ne versera des intérêts au profit des personnes qui déposent des actions ordinaires en cas de retard de règlement des actions ordinaires, y compris aux personnes recourant à la procédure de livraison garantie.

Le dépositaire fera parvenir un chèque correspondant au règlement au comptant des actions ordinaires d'un actionnaire (déduction faite des retenues d'impôt applicables) qui ont fait l'objet d'une prise de livraison aux termes de l'offre et des certificats représentant toutes les actions ordinaires qui n'auront pas été rachetées, par courrier de première classe affranchi, au soussigné ou à toute autre personne ou à toute autre adresse que le soussigné indiquera en remplissant correctement la case F. Les chèques envoyés par la poste ou transmis conformément au présent paragraphe seront réputés avoir été remis au moment de leur mise à la poste ou de leur transmission.

Le soussigné accepte l'offre selon les modalités de l'offre et note d'information et de la présente lettre d'envoi (y compris le transfert par inscription en compte) et révoque tous les autres pouvoirs, que ce soit notamment en qualité de mandataire ou de fondé de pouvoir, qu'il a conférés antérieurement ou accepté de conférer à tout moment à l'égard des actions ordinaires déposées ou des distributions. Le soussigné reconnaît qu'aucun autre pouvoir, que ce soit notamment en qualité de mandataire ou de fondé de pouvoir, ne sera accordé ultérieurement à l'égard des actions ordinaires déposées ou des distributions au nom ou pour le compte de l'actionnaire déposant, sauf si les actions ordinaires déposées ne font pas l'objet d'une prise de livraison et ne sont pas réglées aux termes de l'offre ou si leur dépôt est révoqué conformément à la rubrique 4 de l'offre de rachat intitulée « *Droits de révocation* ».

Le soussigné convient de ne pas exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires déposées qui ont fait l'objet d'une prise de livraison et d'un règlement dans le cadre de l'offre ou aux distributions sous forme de titres sur ces actions ordinaires à quelque assemblée que ce soit, de ne pas exercer les autres droits ou privilèges rattachés à ces actions ordinaires déposées ou à ces distributions sous forme de titres et de ne pas prendre d'autres mesures à cet égard. Le soussigné convient de plus de signer et de remettre à la société, dans la mesure où cela ne contrevient pas à la législation applicable, en tout temps et à l'occasion, sur demande et aux frais de la société, l'ensemble des procurations, des autorisations ou des consentements, dans la forme et selon les conditions que la société juge satisfaisantes, à l'égard de ces actions ordinaires déposées ou de ces distributions sous forme de titres. Le soussigné s'engage également à nommer, dans ces procurations, la ou les personnes désignées par la société comme fondés de pouvoir du soussigné quant à ces actions ordinaires déposées ou à ces distributions sous forme de titres.

Le soussigné s'engage à signer, à la demande de la société, tous les autres documents que le dépositaire ou la société juge nécessaires ou souhaitables en vue de conclure la vente, la cession et le transfert des actions ordinaires déposées, le tout conformément aux modalités de l'offre, et reconnaît que tous les pouvoirs conférés ou qu'il a été convenu de conférer par les présentes peuvent être exercés en cas d'incapacité juridique subséquente du soussigné et

demeurent en vigueur, dans la mesure permise par la loi, malgré le décès ou l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité du soussigné et toutes les obligations du soussigné qui y sont prévues lieront ses héritiers, ses représentants personnels, ses successeurs et ses ayants droit.

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous déposez vos actions ordinaires directement auprès du dépositaire, vous ne serez pas tenu de payer de frais de courtage ni de commissions. Si vous détenez vos actions ordinaires par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque commerciale, d'une société de fiducie ou d'un autre prête-nom, vous devriez les consulter pour savoir si des frais d'opération s'appliqueront.

CASE A

TYPE DE DÉPÔT

Prière de ne cocher qu'une seule case. Si la case A n'est pas remplie, ou si plus d'une option est cochée, toutes les actions ordinaires seront réputées avoir été déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat.

Les actions sont déposées par les présentes aux termes d'un (*prière de ne cocher qu'une seule case*) :

- ☐ Dépôt aux enchères (veuillez remplir la case B); ou
- ☐ Dépôt au prix de rachat (veuillez remplir la case C).

CASE B

DÉPÔT AUX ENCHÈRES

Cette case DOIT être remplie si des actions ordinaires sont déposées aux termes d'un dépôt aux enchères.

Cochez la case appropriée pour indiquer le prix de dépôt aux enchères.

PRIÈRE DE NE COCHER QU'UNE SEULE CASE.

Si aucun prix n'est indiqué ci-après, les actions ordinaires seront réputées avoir été déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat. Si vous indiquez plus d'un prix ci-dessous, vous serez réputé avoir déposé vos actions ordinaires au plus bas prix indiqué applicable.

- | | | | | | | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| ☐ 24,30 \$ | ☐ 24,35 \$ | ☐ 24,40 \$ | ☐ 24,45 \$ | ☐ 24,50 \$ | ☐ 24,55 \$ | ☐ 24,60 \$ | ☐ 24,65 \$ |
| ☐ 24,70 \$ | ☐ 24,75 \$ | ☐ 24,80 \$ | ☐ 24,85 \$ | ☐ 24,90 \$ | ☐ 24,95 \$ | ☐ 25,00 \$ | ☐ 25,05 \$ |

SI DIFFÉRENTS NOMBRES D'ACTIONS SONT DÉPOSÉES À DES PRIX DIFFÉRENTS, VOUS DEVEZ PRÉSENTER UNE LETTRE D'ENVOI DISTINCTE POUR CHAQUE PRIX INDIQUÉ (SE REPORTER À L'INSTRUCTION 11).

CASE C

DÉPÔT AU PRIX DE RACHAT

Cette case DOIT être remplie si des actions ordinaires sont déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat. Si la case B ou la case C n'est pas remplie, les actions ordinaires seront réputées avoir été déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat.

Le soussigné (*prière de cocher l'une des cases suivantes*) :

- ☐ dépose des actions ordinaires dont le soussigné est propriétaire véritable, ou
- ☐ est un courtier, une banque, une société de fiducie ou un autre prête-nom, qui dépose des actions ordinaires dont il est le propriétaire inscrit pour le compte des propriétaires véritables de ces actions ordinaires.

CASE D

LOTS IRRÉGULIERS

(Se reporter à l'instruction 5)

Cette case doit être remplie SEULEMENT si des actions ordinaires sont déposées par des personnes ou pour le compte de personnes qui sont propriétaires véritables d'un total de moins de 100 actions ordinaires au moment de l'expiration.

Le soussigné (*veuillez cocher l'une des cases suivantes*) :

- ☐ sera le propriétaire véritable d'un total de moins de 100 actions ordinaires au moment de l'expiration, lesquelles sont toutes déposées en réponse à l'offre; ou
- ☐ est un courtier, une banque commerciale, une société de fiducie ou un autre prête-nom qui i) dépose des actions ordinaires dont il est le propriétaire inscrit pour le compte des propriétaires véritables de ces actions ordinaires, et ii) croit comprendre, d'après les déclarations qui lui ont été faites par chacun de ces propriétaires véritables, que chacun d'eux sera propriétaire d'un total de moins de 100 actions ordinaires au moment de l'expiration et qu'il dépose la totalité de ces actions ordinaires.

CASE E

ÉMETTRE LE PAIEMENT AU NOM DE* :

(NOM)

(ADRESSE)

(VILLE ET PROVINCE OU ÉTAT)

(PAYS ET CODE POSTAL)

(NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (HEURES OUVRABLES))

(NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE OU DE SÉCURITÉ SOCIALE)

* Si le nom est différent de celui inscrit au registre, veuillez fournir les documents justificatifs requis aux fins de transfert (se reporter aux instructions 1 et 7).

CASE F

ENVOYER LE CHÈQUE (sauf si la case H est cochée) À :

(NOM)

(ADRESSE)

(VILLE ET PROVINCE OU ÉTAT)

(PAYS ET CODE POSTAL)

CASE G

Les résidents/citoyens américains doivent fournir leur numéro d'identification de contribuable : _____

CASE H

☐ DÉTENIR LE CHÈQUE POUR CUEILLETTE

CASE I

Signature avalisée par (si l'instruction 3 et 4 l'exige)

Date: _____

Signataire autorisé

Signature de l'actionnaire ou du représentant autorisé
(voir l'instruction 6)

Nom de l'avaliseur (en caractères d'imprimerie)

Nom de l'actionnaire (en caractères d'imprimerie)

Adresse (en caractères d'imprimerie)

Nom du représentant autorisé (en caractères
d'imprimerie) (le cas échéant)

CASE J

MONNAIE DE PAIEMENT

☐ Je souhaite recevoir le paiement de la contrepartie au comptant payable aux termes de l'offre en dollars américains.

En choisissant de recevoir le paiement dans une autre monnaie, le soussigné convient : a) que le cours du change utilisé sera le cours établi par Compagnie Trust TSX, en sa qualité de fournisseur de services de change de la société, à la date à laquelle les fonds seront convertis, b) qu'il devra assumer le risque de fluctuation de ce cours et c) que Compagnie Trust TSX pourrait toucher un écart raisonnable sur le plan commercial entre son cours du change et le cours utilisé par tout cocontractant auquel elle achète la monnaie choisie.

L'actionnaire qui ne coche pas la case qui précède recevra le paiement de la contrepartie au comptant aux termes de l'offre en dollars canadiens.

CASE K
QUESTIONS FISCALES

(Se reporter à l'instruction 9)

Indiquer si vous êtes un actionnaire des États-Unis ou agissez pour le compte d'un actionnaire des États-Unis ou non. À remplir par tous les actionnaires.

- ☐ La personne qui signe la présente lettre d'envoi déclare qu'elle n'est pas un actionnaire des États-Unis et n'agit pas pour le compte d'un actionnaire des États-Unis.
- ☐ La personne qui signe la présente lettre d'envoi déclare qu'elle est un actionnaire des États-Unis ou agit pour le compte d'un actionnaire des États-Unis.

Un « **actionnaire des États-Unis** » est un actionnaire qui a) fournit une adresse inscrite au registre ou dans la case E qui est située aux États-Unis ou dans un territoire ou une possession de ceux-ci; ou b) une personne des États-Unis aux fins de l'impôt (*U.S. Person for Tax Purposes*) comme il est décrit à l'instruction 9.

Si vous êtes un actionnaire des États-Unis ou agissez pour le compte d'un actionnaire des États-Unis, pour éviter d'être assujéti à une éventuelle retenue d'impôt de réserve des États-Unis, vous devez généralement remplir le formulaire W-9 inclus aux présentes (si l'actionnaire des États-Unis est une personne des États-Unis aux fins de l'impôt (*U.S. Person for Tax Purposes*)) ou le formulaire W-8 de l'IRS approprié (si l'actionnaire des États-Unis n'est pas une personne des États-Unis aux fins de l'impôt), comme il est indiqué à l'instruction 9.

L'actionnaire non-résident (y compris un actionnaire des États-Unis) sera généralement assujéti à la retenue d'impôt en vertu de la LIR à l'égard d'un dividende réputé réalisé dans le cadre d'une vente d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre. Les actionnaires non-résidents (y compris les actionnaires des États-Unis) devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité à cet égard et dans le cadre d'une opération de rechange visant la vente de leurs actions sur le marché. Se reporter à la rubrique 9 de la note d'information, « Incidences fiscales ».

Indiquer si vous êtes ou non un actionnaire résident canadien aux fins de la LIR. À remplir par tous les actionnaires.

- ☐ La personne qui signe la présente lettre d'envoi déclare qu'elle est un non-résident du Canada pour l'application de la LIR (ou, si elle est une société de personnes, qu'elle n'est pas une « société de personnes canadienne » pour l'application de la LIR) et n'agit pas pour le compte d'un résident du Canada; ou
- ☐ La personne qui signe la présente lettre d'envoi déclare qu'elle est un résident du Canada pour l'application de la LIR (ou, si elle est une société de personnes, qu'elle est une « société de personnes canadienne » pour l'application de la LIR).

Le reste de la présente case ne s'adresse qu'aux non-résidents du Canada :

L'actionnaire : i) ☐ est un résident d'un pays avec lequel le Canada a conclu une convention fiscale aux termes de laquelle l'actionnaire a droit à tous les avantages prévus par cette convention; **ET** a rempli et fourni à l'Agence du revenu du Canada le formulaire NR301 - Déclaration d'admissibilité aux avantages (impôt réduit) en vertu d'une convention fiscale pour une personne non-résidente (le « **formulaire NR 301** ») (ou le formulaire NR 302 ou NR 303, selon le cas) ou ii) ☐ n'est pas un résident d'un pays avec lequel le Canada a conclu une convention fiscale aux termes de laquelle l'actionnaire a droit à tous les avantages prévus par cette convention **OU** n'a pas fourni le formulaire NR 301 (ou le formulaire NR 302 ou NR 303, selon le cas).

Le formulaire NR 301 peut être consulté sur le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/nr301.html>. Le formulaire NR 302 peut être consulté sur le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/nr302.html>. Le formulaire NR 303 peut être consulté sur le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/nr303.html>. (La case K continue à la page suivante)

Si l'actionnaire non-résident a droit à tous les avantages aux termes de cette convention, remplir ce qui suit :

Nombre d'actions ordinaires détenues par un
actionnaire non-résident ou détenues pour un
actionnaire non-résident ou pour son compte ou son
bénéfice

Pays de résidence

CASE L

REMISE AUX TERMES D'UN AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DÉJÀ TRANSMIS

☐ Cochez cette case si des certificats représentant les actions ordinaires déposées sont remis aux termes d'un avis de livraison garantie déjà transmis au dépositaire et donnez les renseignements suivants :

NOM DU OU DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS

DATE DE SIGNATURE DE L'AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE QUI A GARANTI LA LIVRAISON

INSTRUCTIONS

FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DES MODALITÉS ET DES CONDITIONS DE L'OFFRE

1. Utilisation de la lettre d'envoi

- a) La présente lettre d'envoi, correctement remplie et dûment signée, dont les signatures sont avalisées, au besoin, conformément à l'instruction 4 ci-après, ainsi que le ou les certificats qui l'accompagnent représentant les actions ordinaires déposées (ou, autrement, la confirmation d'inscription en compte les concernant) ainsi que tous les autres documents requis conformément aux modalités de l'offre et note d'information et de la présente lettre d'envoi doivent parvenir au dépositaire à l'adresse de son bureau figurant à la page de couverture de la présente lettre d'envoi avant le moment de l'expiration, à moins que l'offre ne soit prolongée ou retirée ou que l'actionnaire n'ait recours à la procédure de livraison garantie décrite à l'instruction 2 ci-après.
- b) **Le mode de remise des certificats représentant les actions ordinaires et de tous les autres documents requis est au choix et aux seuls risques de l'actionnaire déposant.** Si les certificats représentant les actions ordinaires sont envoyés par la poste, il est recommandé de les envoyer par courrier recommandé, dûment assuré, et il est suggéré de prévoir un délai suffisant avant le moment de l'expiration pour faire en sorte qu'ils soient remis au dépositaire avant ce moment. La remise d'un certificat représentant des actions ordinaires ne sera réputée avoir été effectuée qu'au moment où le dépositaire aura effectivement reçu le certificat en question.
- c) Les actionnaires dont les actions ordinaires sont inscrites au nom d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre intermédiaire devrait communiquer sans délai avec celui-ci pour obtenir de l'aide s'ils souhaitent accepter l'offre, afin de prendre les mesures nécessaires de manière à pouvoir déposer leurs actions ordinaires en réponse à l'offre. Il est probable que les intermédiaires auront établi des délais pour le dépôt d'actions ordinaires qui peuvent précéder d'au plus 48 heures le moment de l'expiration. Les actionnaires doivent donner des instructions à leur courtier ou autre intermédiaire sans délai s'ils souhaitent effectuer un dépôt.

2. Procédure de livraison garantie

Si un actionnaire souhaite déposer des actions ordinaires en réponse à l'offre et ne peut remettre les certificats représentant ces actions ordinaires, si la procédure de transfert par inscription en compte décrite dans l'offre et note d'information ne peut être accomplie avant le moment de l'expiration ou s'il ne dispose pas de suffisamment de temps pour que tous les documents requis parviennent au dépositaire avant le moment de l'expiration, ces actions ordinaires peuvent néanmoins être déposées en réponse à l'offre si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- a) le dépôt est effectué par un établissement admissible (au sens défini ci-après) ou par son entremise;
- b) un avis de livraison garantie correctement rempli et dûment signé, suivant le modèle fourni par la société avec la présente offre de rachat, y compris (au besoin) un aval de signature par un établissement admissible suivant le modèle prévu dans l'avis de livraison garantie, parvient au dépositaire à son bureau de Toronto avant le moment de l'expiration; et
- c) les certificats représentant toutes les actions ordinaires déposées dans une forme adéquate en vue du transfert (ou d'une confirmation de transfert par inscription en compte), ainsi qu'une lettre d'envoi correctement remplie et dûment signée (ou une photocopie de celle-ci signée à la main), ou une confirmation d'inscription en compte en tenant lieu dans le cas d'un transfert par inscription en compte, relatifs à ces actions ordinaires, et dont les signatures sont avalisées, au besoin, conformément à la lettre d'envoi, ainsi que tous les autres documents requis par la présente lettre d'envoi parviennent au dépositaire avant 17 h (heure de l'Est) au plus tard le deuxième jour de bourse à la TSX suivant le moment de l'expiration.

L’avis de livraison garantie doit être remis en mains propres, par service de messagerie ou par la poste, ou être transmis par courriel au bureau du dépositaire, comme il est indiqué dans la présente lettre d’envoi et dans l’avis de livraison garantie, et doit comprendre une garantie d’un établissement admissible suivant le modèle figurant dans l’avis de livraison garantie. La remise de l’avis de livraison garantie et de la présente lettre d’envoi ainsi que du ou des certificats représentant les actions ordinaires et de tous les autres documents requis à tout autre bureau que celui qui est indiqué dans la présente lettre d’envoi et dans l’avis de livraison garantie, selon le cas, ne constitue pas une remise répondant aux exigences d’une livraison garantie. En cas de disparité, les renseignements relatifs à un dépôt indiqués dans un avis de livraison garantie prévaudront, dans tous les cas, sur tous les renseignements relatifs à un dépôt qui sont indiqués dans la lettre d’envoi connexe qui est remise par la suite.

L’expression « **établissement admissible** » s’entend d’une banque canadienne de l’annexe I, d’un adhérent au Securities Transfer Agents Medallion Program (STAMP), d’un adhérent au Stock Exchange Medallion Program (SEMP) ou d’un adhérent au New York Stock Exchange Inc. Medallion Signature Program (MSP). Les adhérents à ces programmes sont habituellement membres d’une bourse reconnue au Canada ou aux États-Unis, membres de l’Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, membres de la Financial Industry Regulatory Authority ou une banque ou une société de fiducie des États-Unis.

3. Signatures

La présente lettre d’envoi doit être remplie et signée par l’actionnaire qui accepte l’offre décrite ci-dessus ou par son représentant dûment autorisé conformément à l’instruction 6.

- a) Si la présente lettre d’envoi est signée par le ou les propriétaires inscrits du ou des certificats ci-joints, les signatures sur la présente lettre d’envoi doivent correspondre exactement aux noms qui figurent dans le registre ou au recto du ou des certificats, sans aucune modification que ce soit, et il n’est alors pas nécessaire d’endosser le ou les certificats. Si plusieurs porteurs conjoints sont propriétaires inscrits des certificats déposés, ils doivent tous signer la présente lettre d’envoi.
- b) Malgré l’instruction 3 a), si la présente lettre d’envoi est signée par une autre personne qu’un propriétaire inscrit du ou des certificats déposés avec les présentes, ou si le ou les chèques ou les fonds doivent être émis ou remis à une autre personne qu’un actionnaire inscrit, ou si les certificats représentant les actions ordinaires à l’égard desquelles l’offre n’est pas acceptée doivent être retournés à une autre personne que l’actionnaire inscrit ou transmis à une autre adresse que l’adresse du ou des actionnaires inscrits figurant dans le ou les registres des actionnaires tenus par la société ou en son nom :
 - i) le ou les certificats doivent être endossés ou accompagnés d’une procuration appropriée aux fins de transfert, dans chaque cas, dûment remplis par le ou les propriétaires inscrits; et
 - ii) la signature figurant au verso du ou des certificats ou sur la procuration aux fins de transfert doit correspondre exactement aux noms des propriétaires inscrits qui figurent dans le registre ou au recto du ou des certificats et doit être avalisée par un établissement admissible, comme il est indiqué à l’instruction 4 ci-après.

4. Aval des signatures

Il n’est pas nécessaire de fournir un aval de signature dans la présente lettre d’envoi dans les cas suivants :

- a) la présente lettre d’envoi est signée par le ou les actionnaires inscrits et cette signature correspond exactement aux noms des actionnaires inscrits qui figurent sur le ou les certificats d’actions ordinaires déposées avec la présente lettre d’envoi, et le règlement et la remise doivent être effectués directement aux actionnaires inscrits à l’adresse figurant dans le ou les registres des actionnaires tenus par la société ou en son nom; ou

- b) ces actions ordinaires sont déposées par un établissement admissible;

Dans tous les autres cas, un établissement admissible doit avaliser toutes les signatures figurant sur la présente lettre d'envoi en remplissant la case L. Se reporter à l'instruction 3.

5. Lots irréguliers

Comme il est décrit à la rubrique 2 de l'offre de rachat intitulée « *Nombre d'actions ordinaires et répartition au prorata* », si la société rachète des actions ordinaires, les actions ordinaires rachetées seront constituées tout d'abord de toutes les actions ordinaires ainsi déposées par un actionnaire qui est propriétaire véritable d'un total de moins de 100 actions ordinaires au moment de l'expiration et qui dépose la totalité de ses actions ordinaires. Un tel actionnaire ne pourra bénéficier d'un tel traitement préférentiel que s'il remplit la case D, « *Lots irréguliers* ». De plus, les dépôts partiels ne donneront pas droit à un tel traitement préférentiel et les porteurs de 100 actions ordinaires ou plus ne peuvent bénéficier d'un tel traitement préférentiel même s'ils ont des certificats distincts représentant moins de 100 actions ordinaires ou détiennent moins de 100 actions ordinaires dans des comptes distincts.

6. Fiduciaires, représentants et autorisations

Si une personne signe la présente lettre d'envoi au nom d'un exécuteur, d'un administrateur, d'un fiduciaire, d'un tuteur, d'une société, d'une société de personnes ou d'une association ou à titre de représentant, elle doit, au moment de la signature, indiquer en quelle qualité elle signe et joindre à la présente lettre d'envoi une preuve satisfaisante de son pouvoir d'agir à ce titre. À leur seul gré, la société et le dépositaire peuvent exiger des preuves supplémentaires de ce pouvoir ou des documents supplémentaires.

7. Instructions de livraison

Le signataire de la présente lettre d'envoi doit indiquer à qui le chèque devrait être émis en remplissant la case E. Ce chèque sera expédié à l'adresse indiquée dans la case F. Toutefois, si un chèque attestant le règlement des actions ordinaires déposées doit être conservé par le dépositaire aux fins de cueillette par le soussigné ou une personne que le soussigné désigne par écrit, il faut remplir la case H de la présente lettre d'envoi.

8. Dépôts partiels

Si un nombre moindre que le nombre total d'actions ordinaires représentées par un certificat seront déposées, veuillez indiquer le nombre d'actions ordinaires qui sont déposées dans la colonne intitulée « *Nombre d'actions ordinaires déposées* » dans la case 1. Dans ce cas, si des actions ordinaires déposées sont rachetées, un nouveau certificat représentant le reste des actions ordinaires représentées par le ou les anciens certificats sera émis et envoyé au porteur inscrit, à moins d'indication contraire dans la case F de la présente lettre d'envoi, aussitôt que possible après le moment de l'expiration. À moins d'indication contraire, toutes les actions ordinaires représentées par le ou les certificats inscrits et remis au dépositaire sont réputées avoir été déposées. Veuillez prendre note que cette instruction ne s'applique pas aux actionnaires qui déposent leurs actions ordinaires par voie de transfert par inscription en compte.

9. Information fiscale américaine à l'intention des actionnaires des États-Unis

Afin d'éviter que s'applique une retenue d'impôt de réserve à l'égard d'un paiement effectué à un actionnaire des États-Unis (ou à une personne agissant pour le compte de celui-ci) relativement aux actions ordinaires déposées aux termes de l'offre, vous devrez, si vous êtes une personne des États-Unis aux fins de l'impôt (*U.S. Person for Tax Purposes*) (au sens des présentes), nous fournir votre numéro d'identification de contribuable américain en vigueur (le « **NIC** », soit *taxpayer identification number* ou *TIN* en anglais) (ou celui de la personne pour le compte de laquelle vous agissez) et dûment remplir et signer le formulaire W-9 (fourni ci-après), comme il est présenté de façon plus détaillée ci-après, afin d'attester, sous peine de pénalité en cas de parjure, que le NIC est exact, que vous n'êtes pas visé par une retenue d'impôt de réserve et que vous êtes une personne des États-Unis aux fins de l'impôt (*U.S. Person for Tax Purposes*). Le NIC correspond généralement au numéro de sécurité sociale (*social security number*) des États-Unis, au numéro d'identification de contribuable particulier (*individual taxpayer identification number*) des États-

Unis ou au numéro d'identification d'employeur (*employer identification number*) fédéral des États-Unis de la personne des États-Unis aux fins de l'impôt (*U.S. Person for Tax Purposes*). La personne des États-Unis aux fins de l'impôt (*U.S. Person for Tax Purposes*) doit fournir son NIC au propriétaire inscrit des actions ordinaires. Les instructions figurant à la page 5 du formulaire W-9 expliquent la bonne forme d'attestation à employer si les actions ordinaires sont immatriculées à plus d'un nom ou ne sont pas immatriculées au nom du véritable propriétaire.

L'actionnaire des États-Unis qui n'a pas de NIC devrait consulter la section « Part I. How to get a TIN » des instructions jointes au formulaire W-9 de l'IRS pour obtenir des renseignements sur l'obtention d'un NIC.

Si les actions ordinaires sont immatriculées à plus d'un nom ou au nom d'une autre personne que le véritable propriétaire, l'actionnaire qui les dépose devrait consulter la section « Partie II. Certification » des instructions jointes au formulaire W-9 de l'IRS pour obtenir des renseignements sur le NIC à déclarer.

Chaque actionnaire non américain qui dépose des actions ordinaires en réponse à l'offre et qui fournit une adresse pour la réception des paiements aux États-Unis doit, à moins qu'une dispense ne s'y applique, remplir un formulaire W-8 approprié de l'IRS (y compris, selon le cas, un formulaire W-8BEN, W-8BEN-E ou W-8IMY de l'IRS) et le remettre au dépositaire. On peut obtenir un formulaire W-8 approprié de l'IRS auprès du dépositaire ou sur le site Web de l'IRS à l'adresse <https://www.irs.gov/forms-pubs/about-form-w-8>. Certains actionnaires (notamment des sociétés, des comptes de retraite individuels et certaines personnes physiques et entités étrangères) ne sont pas assujettis à la retenue d'impôt de réserve, mais peuvent être tenus de fournir la preuve de leur exonération de la retenue d'impôt de réserve. Les actionnaires des États-Unis exonérés devraient indiquer leur statut d'actionnaire exonéré dans le formulaire W-9 de l'IRS. Les actionnaires non américains exonérés devraient indiquer leur statut de d'actionnaire exonéré dans le formulaire W-8 approprié de l'IRS. Les actionnaires sont fortement encouragés à consulter leurs conseillers en fiscalité pour savoir s'ils sont dispensés des obligations de retenue d'impôt de réserve et de déclaration.

La retenue d'impôt de réserve n'est pas un impôt additionnel. Les sommes retenues aux termes des règles de la retenue d'impôt de réserve peuvent être déduites de l'impôt sur le revenu que l'actionnaire des États-Unis doit payer au gouvernement fédéral des États-Unis, et l'actionnaire des États-Unis peut obtenir un remboursement des sommes excédentaires retenues en déposant une demande de remboursement appropriée auprès de l'IRS dans les délais requis.

Vous êtes une « **personne des États-Unis aux fins de l'impôt** » (*U.S. Person for Tax Purposes*) si vous êtes, aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis, 1) un citoyen des États-Unis ou un étranger résident des États-Unis (aux termes de l'*Internal Revenue Code of 1986* des États-Unis, en sa version modifiée, et, le cas échéant, en sa version modifiée par une convention fiscale); 2) une société de personnes, une société ou une association créée ou formée aux États-Unis ou sous le régime de la législation des États-Unis (ou d'un État des États-Unis, y compris le District de Columbia); 3) une succession ou patrimoine (*estate*) dont le revenu est assujetti à l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis, peu importe sa source; ou 4) une fiducie, si un tribunal des États-Unis peut exercer la supervision principale de son administration et une ou plusieurs personnes des États-Unis sont autorisées à contrôler toutes les décisions importantes de la fiducie (ou de certaines autres fiducies qui font un choix).

Chaque actionnaire des États-Unis est fortement encouragé à consulter son propre conseiller en fiscalité américain pour déterminer si, dans le cadre de l'offre, il est dispensé des obligations de retenue d'impôt de réserve et de déclaration.

L'omission de fournir les renseignements requis dans le formulaire W-9 ou dans le formulaire W-8, selon le cas, peut exposer l'actionnaire des États-Unis à des pénalités imposées par l'IRS et à une retenue d'impôt de réserve visant un paiement reçu aux termes de l'offre. La transmission volontaire de faux renseignements peut exposer l'actionnaire des États-Unis à des sanctions pénales, notamment des amendes et/ou des peines d'emprisonnement.

Veuillez prendre note que les attestations qui précèdent ne dispensent pas un porteur d'une retenue liée à une rémunération ni d'une autre retenue pouvant être obligatoire. Les paiements effectués dans le cadre de l'offre qui sont traités comme un salaire seront assujettis à la retenue applicable sur les salaires, peu importe qu'un formulaire W-9 ou un formulaire W-8 applicable ait été fourni ou non.

L'impôt retenu sur la contrepartie versée aux termes de l'offre sera considéré, à toutes fins, comme ayant été payé aux personnes à l'égard desquelles ces sommes ont été retenues.

Les renseignements fournis dans les présentes et à la rubrique 9 de la note d'information ne constituent pas un exposé complet des incidences fiscales américaines qui s'appliquent à l'offre. Il est fortement recommandé à tous les actionnaires des États-Unis de consulter leurs propres conseillers en fiscalité américaine au sujet des incidences fiscales américaines qui s'appliquent à la situation qui leur est propre.

L'ACTIONNAIRE DES ÉTATS-UNIS QUI EST UNE PERSONNE DES ÉTATS-UNIS AUX FINS DE L'IMPÔT (U.S. PERSON FOR TAX PURPOSES) ET QUI OMET DE DÛMENT REMPLIR LE FORMULAIRE W-9 FIGURANT DANS LE PRÉSENT DOCUMENT ET L'ACTIONNAIRE DES ÉTATS-UNIS QUI N'EST PAS UNE PERSONNE DES ÉTATS-UNIS AUX FINS DE L'IMPÔT (U.S. PERSON FOR TAX PURPOSES) ET QUI OMET DE DÛMENT REMPLIR LE FORMULAIRE W-8 APPROPRIÉ PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE RETENUE D'IMPÔT DE RÉSERVE AU TAUX APPLICABLE PRÉVU PAR LA LOI (ACTUELLEMENT DE 24 %) À L'ÉGARD DE LA TOTALITÉ DES PAIEMENTS EFFECTUÉS EN FAVEUR DE L'ACTIONNAIRE AUX TERMES DE L'OFFRE ET PEUVENT FAIRE L'OBJET DE PÉNALITÉS.

10. Monnaie de paiement

Tous les montants au comptant dans le cadre de l'offre seront payés en dollars canadiens. Toutefois, les actionnaires peuvent choisir de recevoir leurs paiements en dollars américains en cochant l'option appropriée de la case J, « *Monnaie de paiement* », auquel cas l'actionnaire reconnaîtra et acceptera : a) que le cours du change du dollar canadien exprimé en dollars américains sera fondé sur le cours du change que le dépositaire pourra obtenir auprès de son institution bancaire habituelle à la date à laquelle les fonds seront convertis; b) qu'il devra assumer le risque de fluctuation de ce cours; et c) que Compagnie Trust TSX pourrait toucher un écart raisonnable sur le plan commercial entre son cours de change et le cours utilisé par tout cocontractant auquel elle achète une monnaie.

11. Indication de dépôt aux enchères

Pour que les actions ordinaires soient valablement déposées en réponse à l'offre, l'actionnaire doit cocher la case indiquant le prix par action ordinaire auquel il dépose ses actions ordinaires dans la case B « Dépôts aux enchères ». Une seule case de la case B peut être cochée. Si plus d'une case est cochée ou si aucune case n'est cochée, les actions ordinaires ne sont alors pas valablement déposées. Les actionnaires (sauf les porteurs de lots irréguliers) peuvent faire plusieurs dépôts aux enchères, mais non à l'égard des mêmes actions ordinaires. Si un actionnaire souhaite déposer différentes actions ordinaires à des prix différents, une lettre d'envoi distincte doit être soumise pour chaque dépôt. Les mêmes actions ordinaires ne peuvent pas être déposées aux termes de dépôts aux enchères (sauf si leur dépôt a déjà été révoqué conformément à la rubrique 4 de l'offre de rachat) à plus d'un prix. Les actionnaires qui font un dépôt au prix de rachat ne peuvent pas fixer un prix.

12. Dispositions diverses

- a) S'il n'y a pas suffisamment d'espace dans la case 1 de la présente lettre d'envoi concernant le nombre et la description des actions ordinaires déposées pour dresser la liste de l'ensemble des certificats représentant le dépôt, on doit joindre aux présentes une feuille distincte dressant la liste des numéros de certificats et/ou du nombre d'actions ordinaires déposées dûment signée.
- b) Si les actions ordinaires déposées sont inscrites sous différentes formes (p. ex. « Jean Tremblay » et « J. Tremblay »), il faut signer une lettre d'envoi distincte pour chaque inscription. Aucun dépôt sous une autre forme ni aucun dépôt conditionnel ou éventuel ne sera accepté. En signant la présente lettre d'envoi, tous les actionnaires déposants renoncent au droit de recevoir un avis d'acceptation des actions ordinaires déposées en vue de leur règlement, sauf disposition contraire de la législation applicable.

- c) L'offre et tous les contrats découlant de l'acceptation de celle-ci sont régis par les lois de la province d'Ontario et les lois du Canada qui s'appliquent dans cette province et doivent être interprétés conformément à celles-ci. Chaque partie à une convention découlant de l'acceptation de l'offre reconnaît inconditionnellement et irrévocablement la compétence exclusive des tribunaux de la province d'Ontario et de tous les tribunaux ayant compétence pour entendre les appels de ceux-ci.
- d) Les porteurs inscrits d'actions ordinaires qui déposent leurs actions ordinaires directement auprès du dépositaire n'auront pas l'obligation de payer de frais de courtage ni de commissions. Les actionnaires non inscrits qui détiennent leurs actions ordinaires par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque commerciale, d'une société de fiducie ou d'un autre prête-nom devraient consulter un tel intermédiaire concernant les frais ou les commissions qui seront exigés dans le cadre d'un dépôt d'actions ordinaires en réponse à l'offre.
- e) Toutes les questions concernant le nombre d'actions ordinaires qui seront acceptées et feront l'objet d'une prise de livraison, le prix par action ordinaire qui sera payé pour celles-ci, la forme des documents et la validité, l'admissibilité (y compris le moment de la réception) et l'acceptation aux fins de paiement d'un dépôt d'actions ordinaires seront tranchées au seul gré de la société, et sa décision sera définitive et liera toutes les parties. La société se réserve le droit absolu de rejeter tous les dépôts d'actions ordinaires qui, à son avis, n'ont pas été effectués en bonne et due forme ou qui n'ont pas été effectués selon les instructions indiquées aux présentes et dans l'offre ou qu'elle pourrait considérer comme illégal d'accepter en vertu des lois d'un territoire. La société se réserve également le droit absolu de renoncer aux conditions de l'offre ou à tout vice de forme ou irrégularité constaté dans le cadre de tout dépôt d'actions ordinaires. Aucun dépôt d'actions ordinaires ne sera réputé être valide tant que tous les défauts, vices et irrégularités qui l'entachent n'auront pas fait l'objet d'une correction ou d'une renonciation. **Ni la société, ni le dépositaire, ni aucune autre personne n'aura l'obligation de donner avis de tout défaut, vice ou irrégularité dans les dépôts ni n'engagera sa responsabilité en raison de l'omission de donner un tel avis.** L'interprétation par la société des modalités et des conditions de l'offre et note d'information, de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie sera définitive et liera les parties.
- f) On peut obtenir gratuitement d'autres exemplaires de l'offre et note d'information, de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie sur demande adressée au dépositaire aux adresses figurant à la page de couverture de la présente lettre d'envoi.
- g) La société ne rachètera pas de fractions d'actions ordinaires ni n'acceptera des dépôts facultatifs ou conditionnels ou éventuels, sauf comme le permet expressément l'offre de rachat. Tous les actionnaires déposants qui signent la présente lettre d'envoi (ou une photocopie signée à la main de celle-ci) et qui la remettent de la façon décrite aux présentes renoncent au droit de recevoir un avis d'acceptation de leur dépôt.

13. Certificats perdus

Si un certificat est perdu, détruit, détérioré ou égaré, la présente lettre d'envoi doit être remplie aussi complètement que possible et transmise avec une lettre décrivant les circonstances de la perte, de la destruction, de la détérioration ou de l'égarement (et le certificat représentant les actions ordinaires dans le cas de certificats détériorés) au dépositaire. Dès réception, le dépositaire transmettra ses exigences aux fins de remplacement, y compris les documents supplémentaires qui doivent être signés pour obtenir le ou les certificats de remplacement et le montant des frais à payer aux fins du remplacement des certificats perdus et du coût d'un cautionnement. Si un certificat a été perdu, détruit, détérioré ou égaré, la mesure susmentionnée doit être prise suffisamment de temps avant le moment de l'expiration afin d'obtenir un certificat de remplacement permettant le dépôt des actions ordinaires représentées par le certificat de remplacement en réponse à l'offre avant le moment de l'expiration.

14. AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Compagnie Trust TSX s'engage à protéger vos renseignements personnels. Dans le cadre des services qu'elle vous fournit et qu'elle fournit à ses clients, Compagnie Trust TSX obtient des renseignements personnels

sur vous qui ne sont pas à la disposition du public, notamment dans le cadre d'opérations que Compagnie Trust TSX effectue pour vous, à partir de formulaires que vous envoyez à Compagnie Trust TSX et dans le cadre d'autres communications que Compagnie Trust TSX échange avec vous ou avec vos représentants. Ces renseignements peuvent comprendre votre nom, votre adresse, votre numéro d'assurance sociale, des renseignements sur votre portefeuille de titres et d'autres renseignements d'ordre financier. Compagnie Trust TSX utilise ces renseignements pour administrer votre compte, pour mieux répondre à vos besoins et à ceux de ses clients et à d'autres fins légitimes reliées à ses services. Certains de vos renseignements peuvent être transmis à des fournisseurs de services aux fins de traitement et/ou de stockage de données. Compagnie Trust TSX a rédigé une *Politique de confidentialité* qui vous informera davantage sur ses pratiques en matière de gestion des renseignements, sur la protection de vos renseignements personnels et sur la façon de communiquer avec son chef de la protection des renseignements personnels. On peut consulter la politique sur le site Web de Compagnie Trust TSX, à www.tsxtrust.com, ou en obtenir un exemplaire en écrivant à Compagnie Trust TSX au P.O. Box 1036, Adelaide Street Postal Station, Toronto (Ontario) M5C 2K4. Compagnie Trust TSX utilisera les renseignements que vous fournissez pour traiter votre demande et considérera votre signature comme votre consentement à leur utilisation de la sorte.

Request for Taxpayer Identification Number and Certification

Give Form to the requester. Do not send to the IRS.

► Go to www.irs.gov/FormW9 for instructions and the latest information.

Print or type. See Specific Instructions on page 3.	1 Name (as shown on your income tax return). Name is required on this line; do not leave this line blank.	
	2 Business name/disregarded entity name, if different from above	
	3 Check appropriate box for federal tax classification of the person whose name is entered on line 1. Check only one of the following seven boxes. ☐ Individual/sole proprietor or single-member LLC ☐ Limited liability company. Enter the tax classification (C=C corporation, S=S corporation, P=Partnership) ► _____ Note: Check the appropriate box in the line above for the tax classification of the single-member owner. Do not check LLC if the LLC is classified as a single-member LLC that is disregarded from the owner unless the owner of the LLC is another LLC that is not disregarded from the owner for U.S. federal tax purposes. Otherwise, a single-member LLC that is disregarded from the owner should check the appropriate box for the tax classification of its owner. ☐ Other (see instructions) ► _____	4 Exemptions (codes apply only to certain entities, not individuals; see instructions on page 3): Exempt payee code (if any) _____ Exemption from FATCA reporting code (if any) _____
	5 Address (number, street, and apt. or suite no.) See instructions.	Requester's name and address (optional)
	6 City, state, and ZIP code	
	7 List account number(s) here (optional)	

Part I Taxpayer Identification Number (TIN)

Enter your TIN in the appropriate box. The TIN provided must match the name given on line 1 to avoid backup withholding. For individuals, this is generally your social security number (SSN). However, for a resident alien, sole proprietor, or disregarded entity, see the instructions for Part I, later. For other entities, it is your employer identification number (EIN). If you do not have a number, see *How to get a TIN*, later.

Note: If the account is in more than one name, see the instructions for line 1. Also see *What Name and Number To Give the Requester* for guidelines on whose number to enter.

Social security number								
or								
Employer identification number								

Part II Certification

Under penalties of perjury, I certify that:

1. The number shown on this form is my correct taxpayer identification number (or I am waiting for a number to be issued to me); and
2. I am not subject to backup withholding because: (a) I am exempt from backup withholding, or (b) I have not been notified by the Internal Revenue Service (IRS) that I am subject to backup withholding as a result of a failure to report all interest or dividends, or (c) the IRS has notified me that I am no longer subject to backup withholding; and
3. I am a U.S. citizen or other U.S. person (defined below); and
4. The FATCA code(s) entered on this form (if any) indicating that I am exempt from FATCA reporting is correct.

Certification instructions. You must cross out item 2 above if you have been notified by the IRS that you are currently subject to backup withholding because you have failed to report all interest and dividends on your tax return. For real estate transactions, item 2 does not apply. For mortgage interest paid, acquisition or abandonment of secured property, cancellation of debt, contributions to an individual retirement arrangement (IRA), and generally, payments other than interest and dividends, you are not required to sign the certification, but you must provide your correct TIN. See the instructions for Part II, later.

Sign Here	Signature of U.S. person ►	Date ►

General Instructions

Section references are to the Internal Revenue Code unless otherwise noted.

Future developments. For the latest information about developments related to Form W-9 and its instructions, such as legislation enacted after they were published, go to www.irs.gov/FormW9.

Purpose of Form

An individual or entity (Form W-9 requester) who is required to file an information return with the IRS must obtain your correct taxpayer identification number (TIN) which may be your social security number (SSN), individual taxpayer identification number (ITIN), adoption taxpayer identification number (ATIN), or employer identification number (EIN), to report on an information return the amount paid to you, or other amount reportable on an information return. Examples of information returns include, but are not limited to, the following.

- Form 1099-INT (interest earned or paid)

- Form 1099-DIV (dividends, including those from stocks or mutual funds)
- Form 1099-MISC (various types of income, prizes, awards, or gross proceeds)
- Form 1099-B (stock or mutual fund sales and certain other transactions by brokers)
 - Form 1099-S (proceeds from real estate transactions)
 - Form 1099-K (merchant card and third party network transactions)
- Form 1098 (home mortgage interest), 1098-E (student loan interest), 1098-T (tuition)
 - Form 1099-C (canceled debt)
 - Form 1099-A (acquisition or abandonment of secured property)

Use Form W-9 only if you are a U.S. person (including a resident alien), to provide your correct TIN.

If you do not return Form W-9 to the requester with a TIN, you might be subject to backup withholding. See What is backup withholding, later.

By signing the filled-out form, you:

1. Certify that the TIN you are giving is correct (or you are waiting for a number to be issued),
2. Certify that you are not subject to backup withholding, or
3. Claim exemption from backup withholding if you are a U.S. exempt payee. If applicable, you are also certifying that as a U.S. person, your allocable share of any partnership income from a U.S. trade or business is not subject to the withholding tax on foreign partners' share of effectively connected income, and
4. Certify that FATCA code(s) entered on this form (if any) indicating that you are exempt from the FATCA reporting, is correct. See *What is FATCA reporting*, later, for further information.

Note: If you are a U.S. person and a requester gives you a form other than Form W-9 to request your TIN, you must use the requester's form if it is substantially similar to this Form W-9.

Definition of a U.S. person. For federal tax purposes, you are considered a U.S. person if you are:

- An individual who is a U.S. citizen or U.S. resident alien;
- A partnership, corporation, company, or association created or organized in the United States or under the laws of the United States;
- An estate (other than a foreign estate); or
- A domestic trust (as defined in Regulations section 301.7701-7).

Special rules for partnerships. Partnerships that conduct a trade or business in the United States are generally required to pay a withholding tax under section 1446 on any foreign partners' share of effectively connected taxable income from such business. Further, in certain cases where a Form W-9 has not been received, the rules under section 1446 require a partnership to presume that a partner is a foreign person, and pay the section 1446 withholding tax. Therefore, if you are a U.S. person that is a partner in a partnership conducting a trade or business in the United States, provide Form W-9 to the partnership to establish your U.S. status and avoid section 1446 withholding on your share of partnership income.

In the cases below, the following person must give Form W-9 to the partnership for purposes of establishing its U.S. status and avoiding withholding on its allocable share of net income from the partnership conducting a trade or business in the United States.

- In the case of a disregarded entity with a U.S. owner, the U.S. owner of the disregarded entity and not the entity;
- In the case of a grantor trust with a U.S. grantor or other U.S. owner, generally, the U.S. grantor or other U.S. owner of the grantor trust and not the trust; and
- In the case of a U.S. trust (other than a grantor trust), the U.S. trust (other than a grantor trust) and not the beneficiaries of the trust.

Foreign person. If you are a foreign person or the U.S. branch of a foreign bank that has elected to be treated as a U.S. person, do not use Form W-9. Instead, use the appropriate Form W-8 or Form 8233 (see Pub. 515, *Withholding of Tax on Nonresident Aliens and Foreign Entities*).

Nonresident alien who becomes a resident alien. Generally, only a nonresident alien individual may use the terms of a tax treaty to reduce or eliminate U.S. tax on certain types of income. However, most tax treaties contain a provision known as a "saving clause." Exceptions specified in the saving clause may permit an exemption from tax to continue for certain types of income even after the payee has otherwise become a U.S. resident alien for tax purposes.

If you are a U.S. resident alien who is relying on an exception contained in the saving clause of a tax treaty to claim an exemption from U.S. tax on certain types of income, you must attach a statement to Form W-9 that specifies the following five items.

1. The treaty country. Generally, this must be the same treaty under which you claimed exemption from tax as a nonresident alien.
2. The treaty article addressing the income.
3. The article number (or location) in the tax treaty that contains the saving clause and its exceptions.
4. The type and amount of income that qualifies for the exemption from tax.
5. Sufficient facts to justify the exemption from tax under the terms of the treaty article.

Example. Article 20 of the U.S.-China income tax treaty allows an exemption from tax for scholarship income received by a Chinese student temporarily present in the United States. Under U.S. law, this student will become a resident alien for tax purposes if his or her stay in the United States exceeds 5 calendar years. However, paragraph 2 of the first Protocol to the U.S.-China treaty (dated April 30, 1984) allows the provisions of Article 20 to continue to apply even after the Chinese student becomes a resident alien of the United States. A Chinese student who qualifies for this exception (under paragraph 2 of the first protocol) and is relying on this exception to claim an exemption from tax on his or her scholarship or fellowship income would attach to Form W-9 a statement that includes the information described above to support that exemption.

If you are a nonresident alien or a foreign entity, give the requester the appropriate completed Form W-8 or Form 8233.

Backup Withholding

What is backup withholding? Persons making certain payments to you must under certain conditions withhold and pay to the IRS 24% of such payments. This is called "backup withholding." Payments that may be subject to backup withholding include interest, tax-exempt interest, dividends, broker and barter exchange transactions, rents, royalties, nonemployee pay, payments made in settlement of payment card and third party network transactions, and certain payments from fishing boat operators. Real estate transactions are not subject to backup withholding.

You will not be subject to backup withholding on payments you receive if you give the requester your correct TIN, make the proper certifications, and report all your taxable interest and dividends on your tax return.

Payments you receive will be subject to backup withholding if:

1. You do not furnish your TIN to the requester,
2. You do not certify your TIN when required (see the instructions for Part II for details),
3. The IRS tells the requester that you furnished an incorrect TIN,
4. The IRS tells you that you are subject to backup withholding because you did not report all your interest and dividends on your tax return (for reportable interest and dividends only), or
5. You do not certify to the requester that you are not subject to backup withholding under 4 above (for reportable interest and dividend accounts opened after 1983 only).

Certain payees and payments are exempt from backup withholding. See *Exempt payee code*, later, and the separate Instructions for the Requester of Form W-9 for more information.

Also see *Special rules for partnerships*, earlier.

What is FATCA Reporting?

The Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) requires a participating foreign financial institution to report all United States account holders that are specified United States persons. Certain payees are exempt from FATCA reporting. See *Exemption from FATCA reporting code*, later, and the Instructions for the Requester of Form W-9 for more information.

Updating Your Information

You must provide updated information to any person to whom you claimed to be an exempt payee if you are no longer an exempt payee and anticipate receiving reportable payments in the future from this person. For example, you may need to provide updated information if you are a C corporation that elects to be an S corporation, or if you no longer are tax exempt. In addition, you must furnish a new Form W-9 if the name or TIN changes for the account; for example, if the grantor of a grantor trust dies.

Penalties

Failure to furnish TIN. If you fail to furnish your correct TIN to a requester, you are subject to a penalty of \$50 for each such failure unless your failure is due to reasonable cause and not to willful neglect.

Civil penalty for false information with respect to withholding. If you make a false statement with no reasonable basis that results in no backup withholding, you are subject to a \$500 penalty.

Criminal penalty for falsifying information. Willfully falsifying certifications or affirmations may subject you to criminal penalties including fines and/or imprisonment.

Misuse of TINs. If the requester discloses or uses TINs in violation of federal law, the requester may be subject to civil and criminal penalties.

Specific Instructions

Line 1

You must enter one of the following on this line; **do not** leave this line blank. The name should match the name on your tax return.

If this Form W-9 is for a joint account (other than an account maintained by a foreign financial institution (FFI)), list first, and then circle, the name of the person or entity whose number you entered in Part I of Form W-9. If you are providing Form W-9 to an FFI to document a joint account, each holder of the account that is a U.S. person must provide a Form W-9.

- a. **Individual.** Generally, enter the name shown on your tax return. If you have changed your last name without informing the Social Security Administration (SSA) of the name change, enter your first name, the last name as shown on your social security card, and your new last name.

Note: ITIN applicant: Enter your individual name as it was entered on your Form W-7 application, line 1a. This should also be the same as the name you entered on the Form 1040/1040A/1040EZ you filed with your application.

- b. **Sole proprietor or single-member LLC.** Enter your individual name as shown on your 1040/1040A/1040EZ on line 1. You may enter your business, trade, or "doing business as" (DBA) name on line 2.

- c. **Partnership, LLC that is not a single-member LLC, C corporation, or S corporation.** Enter the entity's name as shown on the entity's tax return on line 1 and any business, trade, or DBA name on line 2.

- d. **Other entities.** Enter your name as shown on required U.S. federal tax documents on line 1. This name should match the name shown on the charter or other legal document creating the entity. You may enter any business, trade, or DBA name on line 2.

- e. **Disregarded entity.** For U.S. federal tax purposes, an entity that is disregarded as an entity separate from its owner is treated as a "disregarded entity." See Regulations section 301.7701-2(c)(2)(iii). Enter the owner's name on line 1. The name of the entity entered on line 1 should never be a disregarded entity. The name on line 1 should be the name shown on the income tax return on which the income should be reported. For example, if a foreign LLC that is treated as a disregarded entity for U.S. federal tax purposes has a single owner that is a U.S. person, the U.S. owner's name is required to be provided on line 1. If the direct owner of the entity is also a disregarded entity, enter the first owner that is not disregarded for federal tax purposes. Enter the disregarded entity's name on line 2, "Business name/disregarded entity name." If the owner of the disregarded entity is a foreign person, the owner must complete an appropriate Form W-8 instead of a Form W-9. This is the case even if the foreign person has a U.S. TIN.

Line 2

If you have a business name, trade name, DBA name, or disregarded entity name, you may enter it on line 2.

Line 3

Check the appropriate box on line 3 for the U.S. federal tax classification of the person whose name is entered on line 1. Check only one box on line 3.

IF the entity/person on line 1 is a(n) . . .	THEN check the box for . . .
• Corporation	Corporation
Individual • Sole proprietorship, or Single-member limited liability company (LLC) owned by an individual and disregarded for U.S. federal tax purposes.	Individual/sole proprietor or single-member LLC
• LLC treated as a partnership for U.S. federal tax purposes, LLC that has filed Form 8832 or 2553 to be taxed as a corporation, or LLC that is disregarded as an entity separate from its owner but the owner is another LLC that is not disregarded for U.S. federal tax purposes.	Limited liability company and enter the appropriate tax classification. (P= Partnership; C= C corporation; or S= S corporation)
• Partnership	Partnership
• Trust/estate	Trust/estate

Line 4, Exemptions

If you are exempt from backup withholding and/or FATCA reporting, enter in the appropriate space on line 4 any code(s) that may apply to you.

Exempt payee code.

- Generally, individuals (including sole proprietors) are not exempt from backup withholding.
- Except as provided below, corporations are exempt from backup withholding for certain payments, including interest and dividends.
- Corporations are not exempt from backup withholding for payments made in settlement of payment card or third party network transactions.
- Corporations are not exempt from backup withholding with respect to attorneys' fees or gross proceeds paid to attorneys, and corporations that provide medical or health care services are not exempt with respect to payments reportable on Form 1099-MISC.

The following codes identify payees that are exempt from backup withholding. Enter the appropriate code in the space in line 4.

- 1—An organization exempt from tax under section 501(a), any IRA, or a custodial account under section 403(b)(7) if the account satisfies the requirements of section 401(f)(2)
- 2—The United States or any of its agencies or instrumentalities
- 3—A state, the District of Columbia, a U.S. commonwealth or possession, or any of their political subdivisions or instrumentalities
- 4—A foreign government or any of its political subdivisions, agencies, or instrumentalities
- 5—A corporation
- 6—A dealer in securities or commodities required to register in the United States, the District of Columbia, or a U.S. commonwealth or possession
- 7—A futures commission merchant registered with the Commodity Futures Trading Commission
- 8—A real estate investment trust
- 9—An entity registered at all times during the tax year under the Investment Company Act of 1940
- 10—A common trust fund operated by a bank under section 584(a)
- 11—A financial institution
- 12—A middleman known in the investment community as a nominee or custodian
- 13—A trust exempt from tax under section 664 or described in section 4947

The following chart shows types of payments that may be exempt from backup withholding. The chart applies to the exempt payees listed above, 1 through 13.

IF the payment is for . . .	THEN the payment is exempt for . . .
Interest and dividend payments	All exempt payees except for 7
Broker transactions	Exempt payees 1 through 4 and 6 through 11 and all C corporations. S corporations must not enter an exempt payee code because they are exempt only for sales of noncovered securities acquired prior to 2012.
Barter exchange transactions and patronage dividends	Exempt payees 1 through 4
Payments over \$600 required to be reported and direct sales over \$5,000 ¹	Generally, exempt payees 1 through 5 ²
Payments made in settlement of payment card or third party network transactions	Exempt payees 1 through 4

¹ See Form 1099-MISC, Miscellaneous Income, and its instructions.

² However, the following payments made to a corporation and reportable on Form 1099-MISC are not exempt from backup withholding: medical and health care payments, attorneys' fees, gross proceeds paid to an attorney reportable under section 6045(f), and payments for services paid by a federal executive agency.

Exemption from FATCA reporting code. The following codes identify payees that are exempt from reporting under FATCA. These codes apply to persons submitting this form for accounts maintained outside of the United States by certain foreign financial institutions. Therefore, if you are only submitting this form for an account you hold in the United States, you may leave this field blank. Consult with the person requesting this form if you are uncertain if the financial institution is subject to these requirements. A requester may indicate that a code is not required by providing you with a Form W-9 with "Not Applicable" (or any similar indication) written or printed on the line for a FATCA exemption code.

A—An organization exempt from tax under section 501(a) or any individual retirement plan as defined in section 7701(a)(37)

B—The United States or any of its agencies or instrumentalities C—A state, the District of Columbia, a U.S. commonwealth or possession, or any of their political subdivisions or instrumentalities

D—A corporation the stock of which is regularly traded on one or more established securities markets, as described in Regulations section 1.1472-1(c)(1)(i)

E—A corporation that is a member of the same expanded affiliated group as a corporation described in Regulations section 1.1472-1(c)(1)(i)

F—A dealer in securities, commodities, or derivative financial instruments (including notional principal contracts, futures, forwards, and options) that is registered as such under the laws of the United States or any state

G—A real estate investment trust

H—A regulated investment company as defined in section 851 or an entity registered at all times during the tax year under the Investment Company Act of 1940

I—A common trust fund as defined in section 584(a) J—A bank as defined in section 581

K—A broker

L—A trust exempt from tax under section 664 or described in section 4947(a)(1)

M—A tax exempt trust under a section 403(b) plan or section 457(g) plan

Note: You may wish to consult with the financial institution requesting this form to determine whether the FATCA code and/or exempt payee code should be completed.

Line 5

Enter your address (number, street, and apartment or suite number). This is where the requester of this Form W-9 will mail your information returns. If this address differs from the one the requester already has on file, write NEW at the top. If a new address is provided, there is still a chance the old address will be used until the payor changes your address in their records.

Line 6

Enter your city, state, and ZIP code.

Part I. Taxpayer Identification Number (TIN)

Enter your TIN in the appropriate box. If you are a resident alien and you do not have and are not eligible to get an SSN, your TIN is your IRS individual taxpayer identification number (ITIN). Enter it in the social security number box. If you do not have an ITIN, see *How to get a TIN* below.

If you are a sole proprietor and you have an EIN, you may enter either your SSN or EIN.

If you are a single-member LLC that is disregarded as an entity separate from its owner, enter the owner's SSN (or EIN, if the owner has one). Do not enter the disregarded entity's EIN. If the LLC is classified as a corporation or partnership, enter the entity's EIN.

Note: See *What Name and Number To Give the Requester*, later, for further clarification of name and TIN combinations.

How to get a TIN. If you do not have a TIN, apply for one immediately. To apply for an SSN, get Form SS-5, Application for a Social Security Card, from your local SSA office or get this form online at www.SSA.gov. You may also get this form by calling 1-800-772-1213. Use Form W-7, Application for IRS Individual Taxpayer Identification Number, to apply for an ITIN, or Form SS-4, Application for Employer Identification Number, to apply for an EIN. You can apply for an EIN online by accessing the IRS website at www.irs.gov/Businesses and clicking on Employer Identification Number (EIN) under Starting a Business. Go to www.irs.gov/Forms to view, download, or print Form W-7 and/or Form SS-4. Or, you can go to www.irs.gov/OrderForms to place an order and have Form W-7 and/or SS-4 mailed to you within 10 business days.

If you are asked to complete Form W-9 but do not have a TIN, apply for a TIN and write "Applied For" in the space for the TIN, sign and date the form, and give it to the requester. For interest and dividend payments, and certain payments made with respect to readily tradable instruments, generally you will have 60 days to get a TIN and give it to the requester before you are subject to backup withholding on payments. The 60-day rule does not apply to other types of payments. You will be subject to backup withholding on all such payments until you provide your TIN to the requester.

Note: Entering "Applied For" means that you have already applied for a TIN or that you intend to apply for one soon.

Caution: A disregarded U.S. entity that has a foreign owner must use the appropriate Form W-8.

Part II. Certification

To establish to the withholding agent that you are a U.S. person, or resident alien, sign Form W-9. You may be requested to sign by the withholding agent even if item 1, 4, or 5 below indicates otherwise.

For a joint account, only the person whose TIN is shown in Part I should sign (when required). In the case of a disregarded entity, the person identified on line 1 must sign. Exempt payees, see *Exempt payee code*, earlier.

Signature requirements. Complete the certification as indicated in items 1 through 5 below.

1. Interest, dividend, and barter exchange accounts opened before 1984 and broker accounts considered active during 1983.

You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification.

2. Interest, dividend, broker, and barter exchange accounts opened after 1983 and broker accounts considered inactive during 1983. You must sign the certification or backup withholding will apply. If you are subject to backup withholding and you are merely providing your correct TIN to the requester, you must cross out item 2 in the certification before signing the form.

3. Real estate transactions. You must sign the certification. You may cross out item 2 of the certification.

4. Other payments. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification unless you have been notified that you have previously given an incorrect TIN. "Other payments" include payments made in the course of the requester's trade or business for rents, royalties, goods (other than bills for merchandise), medical and health care services (including payments to corporations), payments to a nonemployee for services, payments made in settlement of payment card and third party network transactions, payments to certain fishing boat crew members and fishermen, and gross proceeds paid to attorneys (including payments to corporations).

5. Mortgage interest paid by you, acquisition or abandonment of secured property, cancellation of debt, qualified tuition program payments (under section 529), ABL accounts (under section 529A), IRA, Coverdell ESA, Archer MSA or HSA contributions or distributions, and pension distributions. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification.

What Name and Number To Give the Requester

For this type of account:	Give name and SSN of:
1. Individual	The individual
2. Two or more individuals (joint account) other than an account maintained by an FFI	The actual owner of the account or, if combined funds, the first individual on the account ¹
3. Two or more U.S. persons (joint account maintained by an FFI)	Each holder of the account
4. Custodial account of a minor (Uniform Gift to Minors Act)	The minor ²
5. a. The usual revocable savings trust (grantor is also trustee)	The grantor-trustee ¹
b. So-called trust account that is not a legal or valid trust under state law	The actual owner ¹
6. Sole proprietorship or disregarded entity owned by an individual	The owner ³
7. Grantor trust filing under Optional Form 1099 Filing Method 1 (see Regulations section 1.671-4(b)(2)(i)(A))	The grantor*
For this type of account:	Give name and EIN of:
8. Disregarded entity not owned by an individual	The owner
9. A valid trust, estate, or pension	Legal entity ⁴
10. Corporation or LLC electing corporate status on Form 8832 or Form 2553	The corporation
11. Association, club, religious, charitable, educational, or other tax-exempt organization	The organization
12. Partnership or multi-member	The partnership
13. A broker or registered	The broker or nominee

For this type of account:	Give name and EIN of:
14. Account with the Department of Agriculture in the name of a public entity (such as a state or local government, school district, or prison) that receives agricultural program payments	The public entity
15. Grantor trust filing under the Form 1041 Filing Method or the Optional Form 1099 Filing Method 2 (see Regulations section 1.671-4(b)(2)(i)(B))	The trust

¹ List first and circle the name of the person whose number you furnish. If only one person on a joint account has an SSN, that person's number must be furnished.

² Circle the minor's name and furnish the minor's SSN.

³ You must show your individual name and you may also enter your business or DBA name on the "Business name/disregarded entity" name line. You may use either your SSN or EIN (if you have one), but the IRS encourages you to use your SSN.

⁴ List first and circle the name of the trust, estate, or pension trust. (Do not furnish the TIN of the personal representative or trustee unless the legal entity itself is not designated in the account title.) Also see *Special rules for partnerships*, earlier.

***Note:** The grantor also must provide a Form W-9 to trustee of trust.

Note: If no name is circled when more than one name is listed, the number will be considered to be that of the first name listed.

Secure Your Tax Records From Identity Theft

Identity theft occurs when someone uses your personal information such as your name, SSN, or other identifying information, without your permission, to commit fraud or other crimes. An identity thief may use your SSN to get a job or may file a tax return using your SSN to receive a refund.

To reduce your risk:

- Protect your SSN,
- Ensure your employer is protecting your SSN, and
- Be careful when choosing a tax preparer.

If your tax records are affected by identity theft and you receive a notice from the IRS, respond right away to the name and phone number printed on the IRS notice or letter.

If your tax records are not currently affected by identity theft but you think you are at risk due to a lost or stolen purse or wallet, questionable credit card activity or credit report, contact the IRS Identity Theft Hotline at 1-800-908-4490 or submit Form 14039.

For more information, see Pub. 5027, Identity Theft Information for Taxpayers.

Victims of identity theft who are experiencing economic harm or a systemic problem, or are seeking help in resolving tax problems that have not been resolved through normal channels, may be eligible for Taxpayer Advocate Service (TAS) assistance. You can reach TAS by calling the TAS toll-free case intake line at 1-877-777-4778 or TTY/TDD 1-800-829-4059.

Protect yourself from suspicious emails or phishing schemes. Phishing is the creation and use of email and websites designed to mimic legitimate business emails and websites. The most common act is sending an email to a user falsely claiming to be an established legitimate enterprise in an attempt to scam the user into surrendering private information that will be used for identity theft.

The IRS does not initiate contacts with taxpayers via emails. Also, the IRS does not request personal detailed information through email or ask taxpayers for the PIN numbers, passwords, or similar secret access information for their credit card, bank, or other financial accounts.

If you receive an unsolicited email claiming to be from the IRS, forward this message to phishing@irs.gov. You may also report misuse of the IRS name, logo, or other IRS property to the Treasury Inspector General for Tax Administration (TIGTA) at 1-800-366-4484. You can forward suspicious emails to the Federal Trade Commission at spam@uce.gov or report them at www.ftc.gov/complaint. You can contact the FTC at www.ftc.gov/idtheft or 877-IDTHEFT (877-438-4338). If you have been the victim of identity theft, see www.IdentityTheft.gov and Pub. 5027.

Visit www.irs.gov/IdentityTheft to learn more about identity theft and how to reduce your risk.

Privacy Act Notice

Section 6109 of the Internal Revenue Code requires you to provide your correct TIN to persons (including federal agencies) who are required to file information returns with the IRS to report interest, dividends, or certain other income paid to you; mortgage interest you paid; the acquisition or abandonment of secured property; the cancellation of debt; or contributions you made to an IRA, Archer MSA, or HSA. The person collecting this form uses the information on the form to file information returns with the IRS, reporting the above information.

Routine uses of this information include giving it to the Department of Justice for civil and criminal litigation and to cities, states, the District of Columbia, and U.S. commonwealths and possessions for use in administering their laws. The information also may be disclosed to other countries under a treaty, to federal and state agencies to enforce civil and criminal laws, or to federal law enforcement and intelligence agencies to combat terrorism. You must provide your TIN whether or not you are required to file a tax return. Under section 3406, payers must generally withhold a percentage of taxable interest, dividend, and certain other payments to a payee who does not give a TIN to the payer. Certain penalties may also apply for providing false or fraudulent information.